

COUNCIL
CONSEIL
CONSEJO

QUINZIEME SESSION

RESOLUTION N° 245 (XV)

(adoptée par le Conseil à sa 144^e séance, le 26 octobre 1961)

**PLAN D'OPERATIONS, BUDGET ET
PLAN DE DEPENSES POUR 1962**

Le Conseil du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes,

Ayant reçu et examiné le plan d'opérations, le budget et le plan de dépenses pour 1962, présentés par le Directeur (MC/484), ainsi que les observations formulées à ce sujet par le Comité exécutif et figurant dans le document MC/482/Rev.1,

Décide :

1. d'approuver le plan d'opérations proposé pour 1962 ;
2. d'adopter le budget et le plan de dépenses proposés pour 1962, arrêtés à 2.917.000 dollars des Etats-Unis pour la partie administrative et à 23.585.720 dollars des Etats-Unis pour la partie relative aux opérations ;
3. d'autoriser le Directeur à contracter des engagements et à effectuer des dépenses au titre du plan de dépenses jusqu'à concurrence des ressources assurées qui seront disponibles pour chaque section du budget ;
4. d'inviter instamment les gouvernements membres à faire connaître aussitôt que possible au Directeur les contributions qu'ils s'engagent à verser à la partie opérationnelle du budget en indiquant comment ils désirent qu'elles soient affectées aux diverses sections du budget.